



Direction Inspection Contrôle Audit

Conseil départemental du Jura

Service Etablissement, budget et comptabilité

Dijon, le 10 mars 2025

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Bourgogne-Franche-Comté

Le Président du Conseil Départemental du Jura

à

Madame la directrice de l'EHPAD Lucien Guichard  
4 allée des Capucins

39160 SAINT-AMOUR

RAR N°

Objet : notification la décision portant mesures définitives faisant suite à l'inspection réalisée au titre des articles L. 313-13 et suivants du code de l'action sociale et des familles - N° FINESS : 39 078 409 8 – EHPAD LUCIEN GUICHARD – SAINT-AMOUR

PJ : tableau des mesures définitives

A la suite de l'inspection de l'établissement cité en objet dont vous assurez la gestion, nous vous avons adressé, par lettre du 9 janvier 2025, les mesures correctives envisagées pour cette structure ainsi que le rapport de la mission d'inspection.

Dans le cadre de la procédure contradictoire et en application des articles L. 121-1 et L. 122-1 du code des relations entre le public et l'administration, un délai de 21 jours calendaires vous a été accordé afin de nous faire parvenir vos observations sur les mesures et vos commentaires éventuels sur le rapport.

Nous accusons réception de votre réponse déposée le 30 janvier 2025 sur la plateforme Collecte-Pro.

Nous prenons acte des observations que vous avez formulées et des corrections que vous avez déjà apportées. Des analyses réalisées par la mission d'inspection, il ressort que les mesures listées ci-après ne sont plus justifiées et/ou sont devenues sans objet :

- Injonction n°1.

Aussi, par le présent courrier, nous vous notifions notre décision de maintenir les mesures envisagées en phase contradictoire avec les éléments de preuve attendus et les délais de mise en œuvre à respecter, qui suivent :

ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoiers, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)

Conseil Départemental du Jura  
17 rue Rouget de Lisle, 39000 Lons-le-Saunier  
Tél. : 03 84 87 33 00 – Site : [www.jura.fr](http://www.jura.fr)

- Injonction n°2 qui devient l'injonction n°1.
- Prescription n° 1 à 21 avec pour la prescription n°4 un libellé reformulé et des éléments de preuve et des délais réajustés et pour la prescription n° 21 un libellé reformulé.
- Recommandation n° 1 à 4.

Elles sont rassemblées dans le tableau en pièce jointe.

Nous appelons votre attention sur l'importance d'assurer au sein de votre structure, la mise en œuvre de l'injonction et des prescriptions ainsi que la prise en compte des recommandations afin de garantir les conditions optimales d'organisation et de fonctionnement pour la santé, la sécurité ainsi que la qualité de l'accompagnement des résidents.

Ces mesures que nous vous notifions feront l'objet d'un suivi par :

Pour l'ARS :

Chargé de mission médico-social secteur « personnes âgées »

Direction du cabinet, du pilotage et des territoires

Direction territoriale du Jura

Mèl : [REDACTED]

Pour le Département du Jura :

Pôle des Solidarités

Mission Tarification et Contrôle des Etablissements

Les présentes décisions peuvent faire l'objet, dans un délai de 2 mois :

- d'un recours gracieux à mon attention,
- d'un recours hiérarchique auprès de la Ministre du travail de la santé et des solidarités,
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

Le Directeur Général de l'Agence  
Régionale de Santé de Bourgogne -  
Franche-Comté



Le Président du Conseil départemental  
du Jura



ARS Bourgogne-Franche-Comté  
Le Diapason, 2 Place des Savoires, CS 73535, 21035 Dijon cedex  
Tél. : 0808 807 107 - Site : [www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr](http://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr)

Conseil Départemental du Jura  
17 rue Rouget de Lisle, 39000 Lons-le-Saunier  
Tél : 03 84 87 33 00 – Site : [www.jura.fr](http://www.jura.fr)



